

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 avril 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 13 et 14 avril 2015**

**2015 V 168** Vœu relatif à l'organisation des assises du fret et de la multimodalité.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant la lutte contre la pollution comme priorité de la majorité municipale ;

Considérant le vœu relatif à la qualité de l'air voté au Conseil de Paris des 19 et 20 mai 2014, prenant la pleine mesure de l'importance de l'enjeu de la lutte pour l'amélioration de la qualité de l'air dans Paris et la réduction des véhicules à motorisation diesel, et proposant notamment d'améliorer les alternatives à l'automobile et d'augmenter l'offre et la qualité des transports en commun ;

Considérant que la pollution sur le territoire parisien est le corolaire de l'activité économique de la ville et de nos modes de vie ;

Considérant la nécessité de développer le report modal par voie fluviale et ferroviaire du transport de marchandises par camion pour lutter contre la pollution à Paris ;

Considérant la délibération 2015 DU 10 concernant le protocole-cadre entre la Ville de Paris, SNCF Réseau et SNCF Mobilités sur la Petite Ceinture ferroviaire (12<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup>, 17<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup>, 20<sup>ème</sup>), proposant des aménagements sur la Petite Ceinture ferroviaire ;

Considérant la nécessité, dans un cadre plus large, de développer aux niveaux parisien, métropolitain et francilien, un projet ambitieux autour d'un fret non polluant, pour aller vers la transition écologique de notre économie et mettre en place des solutions non polluantes ;

Considérant le manque d'investissement préoccupant autour du fret ferroviaire en dans la région Île-de-France ;

Considérant que certaines sections de la Petite Ceinture ferroviaire, dans le cadre entendu de la réversibilité des aménagements et des usages, peuvent constituer un des leviers de la dynamique forte engagée par la Ville de Paris depuis 2006 avec la charte marchandises, puis la charte en faveur d'une logistique urbaine durable associant l'ensemble des parties prenantes de la logistique (collectivités, entreprises, associations, etc.) ;

Sur proposition de MM. Nicolas BONNET OULALDJ, Didier LE RESTE et du Groupe Communiste - Front de Gauche,

Emet le vœu que :

- la Mairie de Paris organise dans le cadre des travaux de la charte en faveur d'une logistique urbaine durable, des assises de la multimodalité du transport de marchandises et de la logistique urbaine, grande concertation autour des alternatives à la route (rail, voie fluviale, ...) permettant de limiter les émissions de gaz à effet de serre et d'améliorer la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens,
- ces assises mettent en lien l'ensemble des partenaires concernés (SNCF, RATP, La Poste, Etat, Région d'Île-de-France, Ville de Paris, départements, communes et intercommunalités de la métropole parisienne, ...) et alimentent le schéma d'orientation de logistique urbaine en cours d'élaboration avec l'appui de l'APUR dans notre région, permettant de mettre en place la transition écologique de l'économie francilienne.